
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 juin 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 juin 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Catherine Clément-Talbot et M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné du maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall à faire leur entrée dans la salle du conseil. Il salue également la présence de Son Excellence, M. SEM Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada et toute la délégation qui l'accompagne.

Le président du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes et des proches de la fusillade survenue dans la nuit du 12 au 13 juin 2016, à Orlando, en Floride. En solidarité avec la communauté LGBTQ2, le maire, M. Denis Coderre, a demandé de hisser le drapeau de la Fierté au balcon et de mettre les autres drapeaux en berne.

Le président du conseil cède la parole au maire, M. Denis Coderre. Ce dernier invite les membres du conseil à accueillir chaleureusement le nouveau citoyen d'honneur de Montréal et maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall et lui cède la parole. Le maire de Dakar remercie le maire de Montréal, M. Denis Coderre, de l'accueillir ainsi que Son Excellence, M. SEM Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada, le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez et Mme Justine McIntyre, chef de la troisième opposition. Le maire, M. Denis Coderre, invite le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, à prendre la parole.

Le président du conseil souligne la présence dans les tribunes, des personnes suivantes : M. Hassoun Camara, joueur de l'Impact de Montréal, M. Mame Malick Diop, conseiller du maire de Thies, M. Bara Mbengue, doyen de la communauté, Dr Momar Ndao, professeur en médecine à l'Université McGill, Mme Marieme Diallo de Montréal International, Mme Khady Beye, journaliste à Radio-Canada international, Mme Magatte Fall, présidente de Optimal logistiques services, M. Pape Diop, directeur Développement logiciels *West Corporation*, M. Ibrahima Sakho, président du Regroupement des Sénégalais, M. Amadou Lamine Cissé, conseiller en développement communautaire, Ville de Montréal,

M. Dieynaba St Michel, gestionnaire immobilier, M. Ismaïla Diop, chef de section, service à la clientèle, dans l'arrondissement de Ville-Marie, M. Saer Dieye, évaluateur à la Direction des immeubles, Ville de Montréal, Mme Seynabou Amy Ka, agente de recherche, Bureau des relations internationales, Ville de Montréal et M. Doro Saiy, photographe.

Le président du conseil mentionne que lors du dernier conseil, les élus ont été invités à prendre part à une séance de photo rassemblant tous les membres du conseil municipal. Un exemplaire de cette photo a été distribué sur les pupitres. Il rappelle aux élus que les visites guidées gratuites de l'hôtel de ville vont débiter le 27 juin 2016 et se poursuivre jusqu'au 26 août 2016, sans réservation. Il souligne la présence, dans les tribunes, de Mme Delphine Rocher-Lewis et M. Étienne Laforest, les deux guides désignés pour l'été 2016.

Il offre au nom de tous les membres du conseil, ses sincères condoléances à Mme Chantal Rossi et la remercie d'être présente à cette assemblée.

Le président informe les élus que cet été, l'hôtel de ville sera mise en lumière aux dates suivantes : le 21 juin 2016, pour « l'Équinoxe d'été », l'éclairage sera orange; le 24 juin 2016, pour la « Fête nationale du Québec », l'éclairage sera bleu et le 1^{er} juillet 2016, pour la « Fête du Canada », l'éclairage sera rouge.

Il signale les événements suivants : le 1^{er} juin 2016 « Journée internationale de l'Enfant »; le 5 juin 2016 « Journée mondiale de l'environnement »; le 14 juin 2016 « Journée mondiale du Don de sang »; le 15 juin 2016 « Journée internationale contre la faim »; le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés », le 21 juin 2016 « Fête de la musique » et le 26 juin 2016 « Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillers et conseillères Dimitrios (Jim) Beis, Aref Salem, Valérie Plante et Pierre Desrochers. Pour terminer, il informe les membres du conseil que Montréal a été nommée ville intelligente de l'année par *l'Intelligent Community Forum* (ICF). M. Harout Chitilian était présent pour recevoir ce prix à Colombus.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Explications sur le retard du projet de piétonisation du Square Philips
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Place des femmes dans les emplois à la Ville – recul en matière d'équité / Régression depuis l'application du PQMO
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Sommet sur les infrastructures naturelles vs le développement dans Pierrefonds-Ouest / Volonté de l'Administration d'ouvrir la démarche pour entrevoir toutes les solutions en matière de développement durable
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Dépôt par Parcs Canada de documents sur le développement du Canal Lachine dont la Ville devrait s'inspirer / Mettre de l'avant un comité pour les arrondissements et les services centraux afin de développer une vision commune
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Autobus 747 – aéroport P.-E.-Trudeau nombreux retards et inconvénients pour les usagers – si l'Administration et la STM prendront leurs responsabilités afin de trouver des solutions / Mesures afin de transmettre les informations pertinentes aux usagers
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Schéma d'aménagement et grands projets routiers – si le court terme a été déclassé aux calendes grecques en ce qui concerne les 2 projets pour l'Est de Montréal / Échéancier prévu pour le prolongement du boulevard

L'Assomption

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Opinion du maire sur le vote, par la conseillère d'arrondissement d'Outremont, en faveur du Règlement sur les lieux de culte / Justifier la décision de la Ville dans ce dossier

À 13 h 53,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Prolongation de Cavendish – changement de position de l'Administration à la suite d'une décision du gouvernement du Québec
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Annonce prématurée de la nomination de la vérificatrice générale par communiqué interne - demande d'excuses exprimées auprès de l'Administration et excuses formulées par le maire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 01.

CM16 0633**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 7.10 et 7.11.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0634

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 juin 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 25 avril au 31 mai 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 25 avril au 31 mai 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 25 avril au 31 mai 2016.
-

CM16 0635

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430009

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 05.01 Résolution CA16 12110 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Opposition à la centralisation de la gestion du matériel roulant et de la gestion immobilière.
- 05.02 Résolution CA16 28 0172 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Saisir l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) d'une demande de consultation publique sur la création d'une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effet de serre.
- 05.03 Résolution CA16 22 0212 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Résolution demandant à la ville-centre un plan d'action clair à l'égard de la réalisation des projets cyclables dans le Sud-Ouest.
- 05.04 Résolution CA16 22 0213 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour la protection, le nettoyage et le développement comme parc linéaire de la falaise Saint-Jacques.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Perez

- Réponse à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 16 mai 2016 relative à la coordination des interventions d'infrastructure dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR).

Par M. Pierre Desrochers

- Réponse verbale à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde relativement à un contrat accordé à Dermacom portant sur une étude sur l'état de la situation commerciale du secteur du commerce de détail.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

CM16 0636

Dépôt du rapport annuel 2015 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 de l'ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02

CM16 0637

Dépôt du Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte

Un débat s'engage.

07.03

CM16 0638

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1161698001

CM16 0639

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1164390001

CM16 0640

Dépôt des états financiers 2015 de BIXI Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers 2015 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1164368003

CM16 0641

Dépôt du Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1161654004

CM16 0642

Dépôt du Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM16 0643

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1161079003

CM16 0644

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 (Ajout)

CM16 0645

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose, le rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 (Ajout)

CM16 0646

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles »

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM16 0647

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail »

Le conseiller Michel Bissonnet dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM16 0648

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2015 »

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2015 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 0649

Déclaration soulignant la Journée nationale des Autochtones

Considérant que la Journée nationale des Autochtones a été annoncée en 1996 par le gouverneur général de l'époque, Roméo LeBlanc, grâce à la Proclamation désignant le 21 juin de chaque année comme Journée nationale des Autochtones ;

Considérant que cette journée a été créée à la suite de consultations auprès de divers groupes autochtones, qui ont fait des déclarations d'appui à cet égard ;

Considérant que cette journée est une occasion spéciale de souligner, pour tous les Canadiens, le patrimoine unique, la diversité culturelle et les réalisations remarquables des Premières Nations, des Inuits et des Métis ;

Considérant que la Constitution canadienne reconnaît ces trois groupes comme peuples autochtones et que la Ville de Montréal souhaite développer un dialogue de nations à nations avec les peuples autochtones ;

Considérant que cette année est le 20^e anniversaire de la Journée nationale des Autochtones ;

Considérant que la population autochtone de l'agglomération de Montréal s'est accrue de 77 %, soit de 5 925 à 10 505 personnes entre 2001 et 2011 selon les données de Montréal en statistique ;

Considérant que les Autochtones vivant dans l'agglomération de Montréal sont dispersés sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que l'organisme Terres en vues organise un événement le 21 juin à 12 h à la Place d'Armes soulignant le tout auquel les citoyens sont conviés ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Benoit Dorais
Mme Justine McIntyre
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal déclare le 21 juin comme la Journée montréalaise des Autochtones.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM16 0650

Journée mondiale des réfugiés - 20 juin 2016

Attendu que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu l'adoption par le conseil municipal, lors de l'assemblée du 17 juin 2013, de la Proclamation de la journée montréalaise des réfugiés;

Attendu qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Attendu l'engagement de Montréal pour la promotion et le respect des droits de la personne, notamment par le biais de la Charte montréalaise des droits et responsabilités ;

Attendu que la Ville a mis en place une série de mesures importantes pour venir en aide aux réfugiés syriens et irakiens dont la ligne Info-Aide-Réfugiés, une collaboration soutenue avec les organismes communautaires, la traduction en arabe du Guide « Découvrir Vivre Montréal » ainsi qu'un soutien pour la recherche de logements ;

Attendu que les citoyennes et les citoyens de la Ville de Montréal ont exprimé leur compassion, leur solidarité et leur volonté d'accueillir et de soutenir des réfugiés syriens sur le territoire montréalais, quelle que soit leur appartenance confessionnelle;

Attendu que la Ville dispose d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'infrastructures et de points de services de proximité qui lui permettent de coordonner une intervention d'urgence efficace pour répondre aux besoins impératifs des personnes réfugiées;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - déclare le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés » en solidarité avec les réfugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies;
- 2 - se joigne aux autres villes et à de nombreux pays pour souligner l'importance des activités qui sont organisées pour honorer les personnes déracinées de force, ainsi que pour faire connaître leur situation particulière et l'urgence dans laquelle se trouvent des millions de réfugiés à travers le monde.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM16 0651

Déclaration soulignant la Journée mondiale du design industriel

Considérant que Montréal a été désignée Ville UNESCO de design en juin 2006, devenant ainsi la première ville en Amérique du Nord à intégrer ce réseau des villes créatives en design;

Considérant que Juin 2016 marque à la fois le 10^e anniversaire de la désignation de Montréal comme Ville UNESCO de design et le 25^e anniversaire de l'action municipale en design ;

Considérant que la Ville a créé le Bureau du design en janvier 2006 et que la Ville et ses partenaires se sont engagés à promouvoir le statut de Montréal à titre de ville UNESCO de design auprès des grandes organisations internationales de développement culturel (cf. Plan d'action 2007-2017- Montréal, métropole culturelle);

Considérant que ce double anniversaire nous rappelle que :

- 1 - la métropole a su intégrer les designers dans le développement de la ville, mettre en valeur le talent et le savoir-faire des concepteurs d'ici et sensibiliser le public et les acteurs influents du développement urbain à l'importance du design et de l'architecture;
- 2 - nous sommes collectivement passés d'un statut confirmé de ville de designers à celui, souhaité, de ville de design ;

Considérant qu'aujourd'hui, dans le monde entier, les villes jouent un rôle de plus en plus important. Elles doivent désormais relever des défis globaux et locaux tels que les changements climatiques, la cohésion sociale et les grands enjeux urbains ;

Considérant qu'elles sont également - et avant tout - responsables de l'aménagement du territoire. Elles doivent offrir un cadre de vie de qualité à leurs citoyens ;

Considérant que le design est une fonction essentielle de la qualité de vie en milieu urbain ;

Considérant que Montréal mise sur le potentiel créatif de quelque 25 000 concepteurs-designers pour assurer à sa population un développement durable, aussi bien au plan économique, culturel que social ;

Considérant que Montréal célèbre donc, en juin, le 10^e anniversaire de son appartenance au Réseau des villes créatives de l'UNESCO comptant aujourd'hui 116 villes dans le monde dont 22 en design ;

Considérant que Montréal est le siège social du Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID), et que celui-ci a proclamé le 29 juin Journée internationale du design industriel;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal se joigne aux membres du Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) pour souligner la Journée internationale du design industriel le 29 juin 2016.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 15, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0652

Autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour exercer l'option d'achat prévue au contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162645003
80.01 (20.01)

CM16 0653

Autoriser une dépense additionnelle de 344 899,14 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à *Ten 4 Body Armor inc.* (CE14 1053), majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre avec *Ten 4 Body Armor inc.* (CE14 1053) pour un montant de 344 899,14 \$, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166135006
80.01 (20.02)

CM16 0654

Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à *Groupe Techna inc.* (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le *Groupe Techna inc.* (CG07 0102) pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160206002
80.01 (20.03)

CM16 0655

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160598001
80.01 (20.04)

CM16 0656

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15145 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1164956003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.06)

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.07)

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 30.

Article 80.01 (20.08)

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

À 16 h 21, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 16 h 37, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (20.09)

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Le conseiller Jean-Marc Gibeau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);
 - 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
 - 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Article 80.01 (20.10)

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Le conseiller Guillaume Lavoie déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 17 h 01, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 juin 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 juin 2016, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio et M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte. Il remercie les citoyens pour leur présence ainsi que ceux à l'écoute par webdiffusion et invite ces personnes à profiter du service de halte-garderie offert pendant la période de questions du public.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Debra Lynn Hannaford	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réclamation suite à une chute causée par un puisard défectueux – Insatisfaction exprimée quant à l'offre de règlement proposée

Le président du conseil demande à ce que Mme Hannaford soit escortée hors de la salle du conseil.

Mme Odette Lours	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Législation interdisant certaines races de chiens – recherches menées par l'Administration à cet égard / Questionnement sur ce que fera l'Administration montréalaise étant donné les démarches de certaines municipalités pour renverser ce type de règlement Dépôt de documents
------------------	---------------------------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Anthony Johnson	M. Denis Coderre	Législation interdisant certaines races de chiens / Coût d'implantation d'un tel règlement
Mme Ann-Marie Bourassa	M. Denis Coderre	Législation interdisant certaines races de chiens Comment déterminer ce qu'est un pitbull vue la diversité de la race et des croisements existants?
Mme Norma O'Donnel	M. Denis Coderre	Changement de nom du parc De Vimy / Considérer le choix d'un autre endroit pour Jacques-Parizeau
M. Jocelyn LeHin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Ce citoyen ayant eu une cause au civil qui a duré plus de deux ans, fait un parallèle avec l'interdiction des calèches décrétées par le maire et la levée de cette interdiction sans autre forme de procès, et se demande si la Ville applique un règlement de ségrégation selon la cause défendue
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Absence d'une question sur les abris temporaires dans le sondage de l'arrondissement de LaSalle / Application de l'article 386.4 du Code de la sécurité routière par les policiers de LaSalle Dépôt de documents
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Accessibilité universelle aux terrasses de la Place Jacques-Cartier / Rendre toutes les terrasses de la Place Jacques-Cartier complètement accessibles aux personnes à mobilité réduite
M. Joseph Khoury	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Mise en application des recommandations du rapport de l'OCPM sur la réduction des énergies fossiles / Participation citoyenne priorisée – suivre l'exemple de la Ville de Vancouver
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Moratoire sur les objets d'art installés sur le mont Royal Dépôt d'une pétition
M. Patrick Cary Barnard	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Russell Copeman)	Vocation internationale de la Ville de Montréal en termes de préservation des espaces naturels si atteinte d'un objectif de 10 % - protection de celui de Pierrefonds Ouest pour atteindre cet objectif / Volonté de Montréal pour devenir une ville écologique
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (Mme A. Samson)	Sécurité des citoyens vs liberté des propriétaires de chiens / Retour de la ligne sécurisée au vérificateur général
Mme Marie Cayer	M. Denis Coderre	Donner suite au projet de loisirs adaptés pour enfants multi handicapés présenté à Mme Monique Vallée

À 20 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Projet « Fleuve-Montagne » et sommes allouées vs l'investissement requis afin de permettre le paiement en 12 versements des taxes foncières / Coûts reliés à l'implantation du paiement du compte de taxes en plusieurs versements

Le président du conseil demande au conseiller Pierre Desrochers de retirer le mot « démagogie » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Que les sommes allouées à l'illumination du pont Jacques-Cartier soient remises à Fort McMurray Dépôt de document
------------------	------------------	---

Le président du conseil demande à M. Levine d'être respectueux dans ses propos.

M. William Ronald McCulloch	M. Denis Coderre	Demande d'exemption de taxes foncières pour les immeubles de la Légion Royale Canadienne / Proposition pour donner cette exemption sur le territoire de l'île de Montréal
-----------------------------	------------------	---

M. Michael Crowley	M. Denis Coderre	Sauvegarde de l'appellation du parc De Vimy / Élaboration sur les projets prévus en 2017
--------------------	------------------	--

M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (M. Alex Norris)	Prise de position du maire lors de sa participation à un petit déjeuner organisé par une communauté religieuse / Réponse aux questions des citoyens par le maire
-----------------	--------------------------------------	--

Le président du conseil demande à M. Edgar d'être respectueux et indique qu'il n'est pas approprié d'appeler les élus par leur prénom.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement et mentionne que la sous-question du citoyen n'est aucunement liée avec la première question adressée au maire. Le président du conseil demande à M. Edgar de reformuler sa question.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité fait une mise au point et revient sur l'intervention de M. Edgar et sur celle de M. Norris au précédent conseil pour donner suite à la sous-question de M. Edgar et la présente intervention du conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris évoque une question de privilège qui n'est pas reconnue à cette étape-ci par le président du conseil.

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de règlement.

Le président du conseil demande à ce qu'on appelle le prochain intervenant.

M. Solo Fugère	M. Denis Coderre (Mme Christine Black)	Monument à la mémoire de Freddy Villanueva – accélérer les démarches auprès de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la mise en place d'un mémorial / Considérer la possibilité de nommer une place en son honneur pour le 375 ^e anniversaire de Montréal – demande de rencontre Dépôt de document
Mme Laurel Thompson	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Moyens envisagés pour réduire la congestion automobile dans le secteur nord de Montréal / Favoriser le transport collectif

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 37.

Le président apporte un point d'information pour la conseillère Samson. Le conseiller Norris revient avec sa question de privilège que le président du conseil n'a pas reconnue au moment où elle a été évoquée et déplore cet état de fait. Par ailleurs, le conseiller Norris déplore aussi le fait qu'il ait été traité de menteur par le leader de la majorité quant à ses propos en regard de l'utilisation du logo de la Ville de Montréal lors du déjeuner de la prière auquel le maire a participé. Le président procède à une mise au point sur le rôle du leader de la majorité dans ce débat et rappelle au conseiller Norris que M. Miele a retiré, dès après l'avoir prononcé, le mot antiparlementaire évoqué. Le président déclare l'incident clos et invite à la poursuite des travaux.

À 20 h 38, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10).

CM16 0657 (suite)

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1160640001
80.01 (20.06)

CM16 0658 (suite)

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016

Adopté à l'unanimité.

1160679011
80.01 (20.07)

CM16 0659 (suite)

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Jeremy Searle
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164435004
80.01 (20.08)

CM16 0660 (suite)

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Adopté à l'unanimité.

1163220001
80.01 (20.09)

CM16 0661 (suite)

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Adopté à l'unanimité.

1165008002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0662

Autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), pour une période de douze mois, pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, du contrat pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163838001
80.01 (20.11)

CM16 0663

Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 6 mai 2016 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163438002
80.01 (20.12)

CM16 0664

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Graymont (Qc) inc., pour une période de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165271001
80.01 (20.13)

CM16 0665

Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour les besoins reliés au projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver à cette fin le projet d'addenda no 1 au contrat relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1164700002
80.01 (20.14)

CM16 0666

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166261001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0667

Autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition, dans le cadre du contrat accordé à Société Telus Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat de 56 900 000 \$ à 61 200 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits, dans le cadre du contrat octroyé à Société TELUS Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat 56 979 940,34 \$ à 61 193 201,34 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1165954003
80.01 (20.16)

CM16 0668

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après, Albert Viau division Emco Corporation (groupes 1, 3 et 10), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (groupes 2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13) et Wolseley Canada inc.(groupes 6, 8 et 11), plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes d'articles mentionnés, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14938 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167297003
80.01 (20.17)

CM16 0669

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 069 287,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 396 846,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

1160890007
80.01 (20.18)

CM16 0670

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 609 292,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310701 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167231015
80.01 (20.19)

CM16 0671

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc., pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est » - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - Secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163775002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0672

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 893 212,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324008 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231018
80.01 (20.21)

CM16 0673

Accorder un contrat à Nahtac Constructions inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) - Dépense totale de 1 519 659,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 313501 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Nahtac Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167000001
80.01 (20.22)

CM16 0674

Accorder un contrat à Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, Chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5842 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163456003
80.01 (20.23)

CM16 0675

Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval, située au 55 avenue Lilas, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 912 929,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5844 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 912 929,56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55, avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160749001
80.01 (20.24)

CM16 0676

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6865 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose un article de La Presse Plus, en date du 20 juin 2016, intitulé « La chicane des bancs publics ».

La leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège mentionnant que l'avis du Conseil du patrimoine n'était pas au dossier.

Le conseiller Réal Ménard informe les membres du conseil que l'erreur a été corrigée et que par ailleurs, tous les avis du Conseil du patrimoine sont disponibles sur le site internet.

Le conseiller Alex Norris soulève également une question de privilège ayant été cité comme mal informé.

Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Norris indiquant que la leader de l'opposition officielle est intervenue sur le sujet.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0677

Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167271003
80.01 (20.26)

CM16 0678

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1166352002
80.01 (20.27)

CM16 0679

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1162961002
80.01 (20.28)

CM16 0680

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée (CG15 0159), pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166019001
80.01 (20.29)

CM16 0681

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 715 324,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 201604 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231029
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0682

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5815 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165367001
80.01 (20.31)

CM16 0683

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 297 521,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284001 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

1167231030
80.01 (20.32)

CM16 0684

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM)* et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les des services professionnels requis pour adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM)* et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$, taxes nettes, pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165260003
80.01 (20.33)

CM16 0685

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel IBM Canada limitée s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163613001
80.01 (20.34)

CM16 0686

Accorder un contrat de services professionnels à Communication Michel Verret pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15024 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Communication Michel Verret (9273-5935 Québec inc.), seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour des formations diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162748002
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0687

Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc. s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de remplacer le point 3 de la résolution CG16 0028 pour qu'il se lise comme suit :

« 3 - d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151701018
80.01 (20.36)

CM16 0688

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$, toutes ces sommes étant taxes incluses, pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Appel d'offres public 16-14947 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requises sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14947 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$: Les Consultants S.M. inc.
Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$: GHD Consultants Ltée
Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$: Groupe ABS inc
Contrat No 4: Enveloppe de 839 443,40 \$: WSP Canada inc.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166923002
80.01 (20.37)

CM16 0689

Approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles;
- 2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Adopté à l'unanimité.

1161103004
80.01 (20.38)

CM16 0690

Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de l'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escales découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande à la conseillère Magda Popeanu de retirer le mot « divaguer » qui est antiparlementaire. Elle le remplace par « élaborer ».

Adopté à l'unanimité.

1164956008
80.01 (20.39)

CM16 0691

Accorder un soutien financier maximal de 490 000 \$ à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, dans le cadre du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 490 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161658001
80.01 (20.40)

À 21 h 56, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 21 juin 2016, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 juin 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et Mme Anie Samson.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Dans le cadre de la programmation du Réseau Accès culture et puisque le 21 juin est la « Journée de la Fête de la musique », le président du conseil, avec la complicité de Mme Manon Gauthier, a invité un duo de musiciens qui offrira une courte performance dans la salle du conseil. Il invite MM. Gotta Lago et Sadio Cissokho de *African Guitar Spirit* et lauréats 2015-2016 du Prix de la diversité du Conseil des arts de Montréal, à faire leur entrée dans la salle du conseil et à procéder pour le bénéfice des élus présents.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Angela Joshi	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Réal Ménard) (M. Luc Ferrandez)	Sécuriser les aires d'exercices canins par l'installation de clôtures au Parc Jeanne-Mance / Meilleure application du règlement actuel souhaitée Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Martin Blanchard	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Soutien aux locataires en difficulté lors d'extermination de vermine – reconduire le programme actuel / Solutions à court terme
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Réponses du maire aux questions posées par les citoyens et les élus
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Retards dans le transport des personnes à mobilité réduite par l'industrie du taxi à Montréal vs celle de la Ville d'Ottawa / Manque de vision de l'Administration en matière de transport collectif

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 59.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Article The Gazette sur le projet « Fleuve-Montagne » - trop de contrats accordés, manque de main-d'œuvre et dépassement de coûts, solutions à apporter
Mme Émilie Thuillier	M. Jean-François Parenteau	Projet pilote d'héliport à Verdun et étude sur le bruit / Obtenir les données brutes
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Politique alimentaire déposée le 14 décembre 2015 – en attente d'une réponse du comité exécutif / Insécurité alimentaire des Montréalais et création d'un Conseil des politiques alimentaires – engagement que la réponse sera déposée au conseil du mois d'août

À 10 h 13,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Rapport de l'inspecteur général sur le regroupement des contrats de déneigement – réflexion pour stimuler les changements dans l'industrie / Se doter d'outils pour changer les façons de faire
----------------------	------------------	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 19.

À 10 h 20, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0692

Approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 200 000 \$ entre la Ville et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement « Le critérium et le Grand Prix cycliste de Montréal » les 10 et 11 septembre 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

1167195004
80.01 (20.41)

CM16 0693

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, constitué des lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Ryan soulève une question de privilège pour préciser à la conseillère Chantal Rouleau que contrairement à ses propos, tous les membres du conseil s'intéressent aussi aux projets qui seront réalisés dans les arrondissements autres que le leur.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161368007
80.01 (20.42)

CM16 0694

Approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 - Dépense totale de 141 419,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième convention de renouvellement ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164565004
80.01 (20.43)

CM16 0695

Approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 146 593,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième convention de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164565003
80.01 (20.44)

CM16 0696

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, dans le cadre du contrat accordé à Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2017, de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, dans le cadre du contrat accordé à Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1164338001
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0697

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330002 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164139004
80.01 (20.46)

CM16 0698

Accorder un contrat à Gesmonde ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5835 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole ainsi que des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Gesmonde ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5835 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165965003
80.01 (20.47)

CM16 0699

Accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5834 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 879 828,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5834 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165965002
80.01 (20.48)

CM16 0700

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et à la suite d'un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et suite à un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160191002
80.01 (20.49)

CM16 0701

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2- d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;

- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, soulève une question de privilège pour préciser que son intervention ne mettait nullement en doute la qualité de l'eau mais soulignait qu'elle était en régression.

Adopté à l'unanimité.

1166340002
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0702

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Energère Consultant inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 28 026 840,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14912 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 026 840,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Energère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 27 876 840,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14912;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163113002
80.01 (20.51)

CM16 0703

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage et de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 17 711 152,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La conseillère Chantal Rouleau soulève une question de privilège pour dénoncer les propos tenus par le conseiller Sylvain Ouellet quant à la pertinence des travaux à effectuer. Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège de la conseillère Rouleau et demande au conseiller Ouellet de poursuivre son intervention.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
Mme Lorraine Pagé
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154102011
80.01 (20.52)

CM16 0704**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329703;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Marvin Rotrand
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009010
80.01 (20.53)

CM16 0705**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1161029002
80.01 (20.54)

CM16 0706

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1162961001
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.59) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0707

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Octroyer un contrat à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 550 896,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15226 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163820001
80.01 (20.56)

CM16 0708

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Rogers Communications Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166871001
80.01 (20.57)

CM16 0709

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de quittance entre la Ville et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1161103003
80.01 (20.58)

CM16 0710

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e, et 97^e Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 901 673,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-08 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes incluses, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 701 673,30 \$, taxes, incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-08;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162726012
80.01 (20.59)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.03), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (30.01)

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Article 80.01 (30.02)

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de retirer l'article 80.01 (30.02) ainsi que l'article 30.06 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Article 80.01 (30.03)

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Article 80.01 (30.04)

Adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du plan.

Un débat s'engage.

À 11 h 53, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

La vice-présidente du conseil demande au conseiller Sylvain Ouellet de retirer le mot « catimini » qui est antiparlementaire. Il le remplace par « en cachette ».

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de règlement demandant à ce que les questions de privilège soient posées après l'intervention du conseiller.

La vice-présidente du conseil prend acte de l'intervention du leader adjoint de l'opposition officielle et en discutera avec le président du conseil et elle invite le conseiller Ouellet à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Article 80.01 (30.05)

Adopter la Politique de stationnement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique de stationnement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé
appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'amender la Politique de stationnement comme suit :

« de rayer, à la page 58, de la Politique de stationnement les mots « L'acquisition ou la construction de stationnements hors rue (étagés ou souterrains) » et de rayer les mêmes mots qui se retrouvent dans le tableau de la politique en page 65.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet.

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet. Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 38

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 12 h 17, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (30.06)

Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de mandater la Direction générale afin d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités; et
 - 2 - de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :
 - la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
 - de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM).
-

À 12 h 30, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 juin 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

Mme Val rie Plante.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzanne D carie, Mme Elsie Lefebvre et Mme Anie Samson.

AUTRE PR SENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte.

  14 h 01, le conseil reprend ses travaux   la r union des articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.03), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.06).

CM16 0711 (suite)

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de comp tence d'agglom ration admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Qu bec (TECQ 2014-2018) pour l'ann e 2016 et autoriser le Service de l'eau   soumettre la programmation au minist re des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Adopt    l'unanimit .

CM16 0712 (suite)

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166390001
80.01 (30.03)

CM16 0713 (suite)

Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020

Le conseiller Réal Ménard exerce son droit de réplique.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160696001
80.01 (30.04)

CM16 0714 (suite)

Adopter la Politique de stationnement

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

1153455002
80.01 (30.05)

CM16 0715 (suite)

Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1160314002
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0716

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1165075002
80.01 (42.01)

CM16 0717

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1160390002
80.01 (42.02)

CM16 0718

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 3 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
- 4 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Adopté à l'unanimité.

80.01 1162622006 (43.01)

CM16 0719

Nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de représentante des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1165175011
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0720

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0878;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet 83-89 - Fiche 29), pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1160025002

CM16 0721

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0879;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1160025003

CM16 0722

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0880;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29), pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160025006

CM16 0723

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - Fiche 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0881;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - Fiche 9), pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160025007

CM16 0724

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toute partie des lots concernés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public toutes parties des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164602001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0725

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 41^e édition du défilé de La Carifesta, qui se tiendra le samedi 2 juillet 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 2 juillet 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167110001

CM16 0726

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'organisme « Fierté Montréal », dans le cadre de la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0897;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160679010

CM16 0727

Accorder un soutien financier de 152 671 \$ à trois organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1002;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un soutien financier de 152 671 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 65 431 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets;
- 3 - d'accorder la totalité de ces sommes, soit 218 102 \$, aux trois organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants Inc.	Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal	74 642 \$
Services de soutien à la famille Hay Doun CARI St-Laurent	Bâtir une communauté Réfugiés syriens avertis	79 967 \$ 63 493 \$

- 4 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1165970001

CM16 0728

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 / Approuver un projet de renouvellement de contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0930;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de renouvellement de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160149002

CM16 0729

Conclure un entente-cadre collective avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. d'une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15071 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0933;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, aux prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres 16-15071 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1167297001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0730

Autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612) majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0932;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612), majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1167297002

CM16 0731

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 933 410,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324009 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 933 410,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 829 410,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324009;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1167231019

CM16 0732

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 607 240,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304601 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0944;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 607 240,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 543 985,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304601;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1167231016

CM16 0733

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 384 345,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 315901 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0945;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 325 451,46 \$, taxes incluses, soit 95,75 % de la dépense totale du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 345,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167231010

CM16 0734

Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation, dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 710 499 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304101 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0946;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 710 499 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 547 499 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1167231023

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0735

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 014 860,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324011 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0950;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 014 860,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 960 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324011;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167231025

CM16 0736

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 166 723,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 166 723,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 047 423,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324010;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167231027

CM16 0737

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 392 236,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323701 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0952;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1167231026

CM16 0738

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 817 794,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311901 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0955;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 794,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 794,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1167231024

CM16 0739

Autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc, dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1167245001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0740

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 580 884,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 281401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 580 884,68 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 086 789,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167231021

CM16 0741

Accorder un contrat à Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 456 158,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330501 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0960;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 456 158,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 377 758,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167231031

CM16 0742

Accorder un contrat à Les Excavations Payette ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 705 029,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 314901 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 447,67 \$ taxes incluses, soit 93,21 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1167231017

CM16 0743

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 6^e Avenue, entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 247 400,64 \$, représentant 82,44 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1520;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1167123003

CM16 0744

Autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0967;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1160457001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26, 20.27, 20.28, 20.30 et 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0745

Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0975;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1167298001

CM16 0746

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 625 201 \$ à 8 organismes, suite à l'appel de projets Hiver 2016, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0999;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 201 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets hiver 2016, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Montréal en mouvement inc.	Catalyseur d'imaginaires urbains	80 000 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	District Atlantic	80 000 \$
Espace Temps Montréal	Agora des possibles	110 000 \$
La communauté entrepreneuriale de La Gare	La Gare créative	64 000 \$
Coop de solidarité Horizon Multimedia	Connecte-toi	57 556 \$
Alternatives réseau d'action et de communication pour le développement international inc.	Quartier Nourricier	125 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Valorisation Espace Jeunesse	49 489 \$
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc.	Exploration des compétences	59 156 \$

- 2- d'approuver huit projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1166352001

CM16 0747

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la compagnie musicale La Nef pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la compagnie musicale La Nef s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 mars 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1160461001

Article 20.29

Veillez noter que le dossier inhérent à cet article a été transféré dans le chapitre 80, à l'article 80.01 (20.58). En effet, nous avons obtenu la confirmation, après son inscription, qu'il s'agit d'un dossier de compétence d'agglomération

CM16 0748

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, au Cégep de Rosemont pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0984;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Collège Rosemont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167070001

CM16 0749

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9114-8957 Québec inc., à des fins d'aménagement d'espaces de stationnement, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, situé au quadrant nord-est des rues Eadie et Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 40 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0989;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement adjacent à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord/est des rues Cabot et Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder une servitude de passage, en faveur du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur une parcelle de terrain située du côté nord de la rue Cabot et à l'est de la rue Eadie, composée d'une partie du lot 1 537 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,2 mètres carrés, propriété de la Ville, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan D 9450, préparé par Yves Chatelais, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2015 sous sa minute 1090, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1161195004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.32 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0750

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0993;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 544 730,85 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable en 2016 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 1 584 929,72 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 509 971,42 \$, pour une dépense maximale de 2 094 901,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1164565002

CM16 0751

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés, situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 52 547,57 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0995;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1165941005

CM16 0752

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Huai Qing Tang, agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés, situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 77 534,40 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins TC, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1165941004

CM16 0753

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ entre la Ville et le Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour les activités dans le cadre de la Fête nationale, soit Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 09956

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1167195003

CM16 0754

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans, dans le cadre de l'Entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1000;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet « Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans », dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1166352003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.37 à 20.41 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0755

Accorder un contrat de gré à gré à Postes Canada, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidants relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0929;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postes Canada, fournisseur exclusif, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidants relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1167271002

CM16 0756

Accorder un contrat à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole), pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans les avenues de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 755 443,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 961 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 601 372,22 \$, taxes incluses, représentant environ 79,61 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 443,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 961;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1164383006

CM16 0757

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1038;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et l'émission d'un rapport;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1164119003

CM16 0758

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56^e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 448 685 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1074;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56^e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, et ce conformément aux descriptions techniques incluses au présent dossier décisionnel;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin, avec l'appui du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3 - d'autoriser une dépense maximale de 1 448 685 \$, toutes taxes incluses, pour ces acquisitions;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1162891003

CM16 0759

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1042;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1163253002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.42 à 20.46 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0760

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale 673 197,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5831 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 673 197,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à l'entreprise Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 641 140,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5831;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1161335001

CM16 0761

Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14582 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14582 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1161081001

CM16 0762

Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc. pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 553 052,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-004 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1063;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 501 700,76 \$, taxes et contingences incluses, représentant 90,71 % du coût total du contrat pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et de la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 553 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-004;

- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer le projet de convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1165063001

CM16 0763

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 4 166 923,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00068-T (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1055;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 166 923,93 \$, taxes incluses, pour le projet de la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 109 436,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00068-T;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1165967002

CM16 0764

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - Dépense totale de 2 595 696,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00052-T (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1056;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, pour la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 544 800,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-T;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1165991001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.47 à 20.51 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0765

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Gaz Métro, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1066;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser la réception d'un revenu de 478 296 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1167310002

CM16 0766

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Bell Canada pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX - Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation de plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 329 978,25 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Bell Canada à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 362 976,10 \$ taxes incluses, incluant une réserve de 10 % d'imprévus, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la réception d'un revenu de 362 976,10 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1167310003

CM16 0767

Conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre collective, pour une période de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) - Appel d'offres public 16-15098 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Plastipro Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15098 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1167315001

CM16 0768

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Productions T2C (Throw 2Catch), afin de réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Productions T2C (Throw 2 Catch) s'engage à réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses, en provenance du budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des communications à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1167286002

CM16 0769

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra Tech et Nadeau foresterie urbaine inc. pour la conception, la réalisation des plans et du cahier des charges et la surveillance des travaux du pôle famille du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15208 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1080;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lesquelles Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra tech et Nadeau foresterie urbaine inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15208 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1166316003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.52 à 20.56 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0770

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 20 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1046;

Attendu le dépôt, à l'article 7.10 de l'ordre du jour, du rapport de l'inspecteur général portant sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'amender le présent dossier comme suit : de retirer à l'article 20.52, les deux (2) contrats accordés à J.L. Michon Transports inc. et qu'en conséquence de ce retrait, 18 contrats seront accordés pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs;
- 2- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, dix-huit contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15049 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

ADJUTICATAIRE	CONTRAT	MONTANT (TTC)
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
Groupe Imog inc.	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$

Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
TOTAL		101 386 696,54 \$

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel en tenant compte de l'amendement prévu au paragraphe 1.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1164631004

CM16 0771

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 20 728 290,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, pour le déplacement de conduites, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée, dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières, dans l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses;
- 5 d'autoriser la directrice des du Service des infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1154102012

CM16 0772

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 2 255 875,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309901 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1057;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 255 875,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 144 775,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309901;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1167231012

CM16 0773

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 13 052 160,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 223801 (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry, pour le déplacement de conduites pour une somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1116;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 960 381,42 \$, taxes incluses, soit 99,3 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 052 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223801;
- 4 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses;
- 5 - d'autoriser la directrice du Service des Infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Lionel Perez qu'il qualifie d'inexact.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.55 1167231028

CM16 0774

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ à Gai Écoute inc., pour les années 2016 à 2018, soit, 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour la mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et prolonger le service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour, 7 jours par semaine / Autoriser pour l'année 2016 le virement d'une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1085;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ sur trois ans à Gai Écoute inc., soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour continuer de soutenir le projet de mise en œuvre des orientations et des priorités de l'organisme et soutenir le projet de prolongation du service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine;
- 2 - d'autoriser à cet effet un virement budgétaire d'une somme de 100 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018;
- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1163220003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0775

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2016 par sa résolution CE16 0901;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour questionner la rigueur du président du conseil, M. Frantz Benjamin, en matière de respect du décorum lorsqu'un citoyen ou un élu s'adresse à un membre du conseil en l'interpellant par son prénom lors des interventions dans la salle du conseil. Le président du conseil répond au conseiller Norris qu'il peut faire la différence entre le respect et la provocation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.01 1166894001

CM16 0776

Autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0925;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et le salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164784008

CM16 0777

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2- de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161158003

CM16 0778

Autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin / Approuver un projet de lettre à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1003;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin;
- 2- d'approuver le projet de lettre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1160348004

CM16 0779

Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental d'un budget de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental, pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1165886001

Article 30.06

Décréter, le conseil de la Ville compétent pour une période de 5 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* / Approuver la Politique de gestion contractuelle

Retiré – Voir article 80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.07 à 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0780**Adopter la résolution instituant l'Ordre de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2016 par sa résolution CE16 1117;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'instituer l'Ordre de Montréal selon les règles prévues ci-après :

1. En lien avec les préparatifs des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, la présente résolution a pour objet la création de l'Ordre de Montréal à titre de plus haute distinction honorifique de la Ville, en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries, adoptées en 1833, et le drapeau, adopté en 1938.

2. L'Ordre vise à reconnaître les mérites de personnes s'étant distinguées par une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- a)** L'éminence de leur contribution au développement de Montréal;
- b)** La notoriété de leur apport au rayonnement national ou international de la ville;
- c)** Le caractère exemplaire de leur engagement au service de leurs concitoyens;
- d)** La qualité remarquable de leurs réalisations professionnelles.

3. L'Ordre comporte trois grades :

- 1° Commandeur ou commandeure;
- 2° Officier ou officière;
- 3° Chevalier ou chevalière.

4. La devise de l'Ordre est celle inscrite sur les armoiries de la Ville : *Concordia salus*.

5. L'Ordre est doté d'un sceau distinctif comportant les mots « L'Ordre de Montréal » et les armoiries de la ville.

NOMINATIONS

6. Les nominations à l'Ordre sont effectuées par le comité exécutif, sur recommandation du maire, suivant les procédures énoncées dans la présente résolution.

7. (1) La personne dont la candidature est proposée à l'admission à l'Ordre doit répondre à au moins un des critères suivants :

- a)** Être née sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- b)** Résider sur ce territoire ou y avoir résidé;
- c)** Y exercer ou y avoir exercé ses activités professionnelles.

(2) La durée de la période de résidence et celle de l'exercice des activités professionnelles mentionnées dans le présent article doit être d'au moins cinq ans.

8. (1) Un appel public est lancé chaque année pour recevoir les candidatures.

(2) L'appel annuel de candidatures a trait à l'admission de nouveaux membres et à la nomination de membres à un grade supérieur.

(3) Le nombre de membres nouvellement admis ou nommés à un grade supérieur à la suite de l'appel annuel de candidatures est de dix-sept, répartis comme suit : trois commandeurs, six officiers et huit chevaliers.

9. (1) Un individu ne peut personnellement se porter candidat à l'Ordre.

(2) Les personnes qui soumettent ou appuient une candidature dans le cadre de l'appel public annuel doivent répondre aux critères mentionnés à l'article 7.

(3) Pendant qu'ils sont en fonction, ne peuvent être admis à l'Ordre, ni proposer ou appuyer une candidature :

- a)** Les élus municipaux de l'agglomération de Montréal;
- b)** Le personnel politique municipal et les membres des fonctions publiques municipales de l'agglomération de Montréal;
- c)** Les membres du conseil de l'Ordre qui ne sont pas déjà admis à l'Ordre;

(4) Les médailles de l'Ordre ne peuvent être décernées à titre posthume.

10. Lors de la première cérémonie de remise des insignes de l'Ordre, les membres de l'Académie des Grands Montréalais sont déclarés membres de l'Ordre, au grade de commandeur ou commandeur, dont les insignes sont remis aux membres vivants de l'Académie.

11. (1) Exceptionnellement et pour des motifs le justifiant, les personnes mentionnées au paragraphe (1) de l'article 7 peuvent, sans appel de candidatures, être admises à l'Ordre par le comité exécutif, sur recommandation du maire à la suite d'un avis sollicité auprès des coprésidents de l'Ordre, décrits au paragraphe (2) de l'article 14.

(2) Une personne non mentionnée parmi celles prévues au paragraphe (1) de l'article 7 et que le comité exécutif voudrait honorer en l'invitant à devenir membre de l'Ordre peut être admise aux mêmes conditions et selon la procédure décrite à l'article précédent.

12. Les personnes reçues au sein de l'Ordre sont autorisées à faire suivre leur nom des initiales propres à leur grade d'appartenance :

- 1° Commandeur ou commandeur : C.O.M.
- 2° Officier ou officière : O.O.M
- 3° Chevalier ou chevalière : Ch.O.M.

13. (1) Le délai minimum pour nommer un membre à un grade supérieur est de cinq ans.

(2) Le délai minimum pour présenter de nouveau une candidature refusée est de deux ans.

CONSEIL DE L'ORDRE

14. (1) Un conseil consultatif de l'Ordre, formé de neuf personnes nommées par le comité exécutif sur recommandation du maire, est institué.

(2) À sa tête, le conseil est coprésidé par un homme et une femme nommés par le comité exécutif, sur recommandation du maire.

15. Le conseil est chargé :

- a)** D'examiner les candidatures soumises à la suite de l'appel public annuel, prévu au paragraphe (2) de l'article 7;
- b)** D'émettre les recommandations quant à la nomination de nouveaux membres au grade jugé approprié ainsi qu'à la nomination de membres à un grade supérieur.

16. Le conseil a le mandat de formuler des recommandations au maire relativement à :

- a)** La gestion de l'Ordre;
- b)** Tout sujet susceptible d'en assurer le prestige et le rayonnement.

17. (1) La durée des mandats en tant que membre du conseil de l'Ordre est de trois ans, renouvelable une fois.

(2) La durée des mandats des coprésidents du conseil de l'Ordre est de quatre ans, renouvelable une fois.

18. La fonction de membre du conseil n'exige pas le statut de membre de l'Ordre.

INSIGNES

19. (1) Sur l'avvers de la médaille, des traits convergeant en un mouvement circulaire autour d'une représentation de l'île de Montréal évoquent la diversité contemporaine, le dynamisme et le rayonnement de la métropole.

(2) À l'image du drapeau de Montréal, le revers de la médaille est orné des quatre fleurs emblématiques de la Ville, disposées en quartiers autour de sa croix héraldique.

(3) Dans la partie inférieure du revers est gravée la devise, *Concordia salus*.

20. Les insignes de l'Ordre se déclinent en grand modèle, modèle réduit, insigne de revers et barrette.

21. (1) La médaille du grade de commandeur ou commandeure est de forme ronde, en cuivre plaqué or 14K. Le diamètre du grand modèle est de 6 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.

(2) La médaille du grade d'officier ou officière est de forme ronde, en cuivre plaqué rhodium. L'île de Montréal représentée en son centre est plaqué or 14K. Le diamètre du grand modèle est de 5 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.

(3) La médaille du grade de chevalier ou chevalière est de forme ronde, en cuivre plaqué rhodium. Le diamètre du grand modèle est de 4 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.

(4) L'insigne de revers est de forme ronde en métaux correspondant à ceux propres à chaque grade. D'un diamètre de 1,15 cm, il comporte en son centre une représentation de l'île de Montréal comme celle figurant sur les médailles.

(5) La barrette de commandeur et celle d'officier mesurent 3,8 cm de longueur par 1,8 cm de largeur. Celle de chevalier mesure 3,8 cm de longueur par 1,3 cm de largeur. Au centre repose l'insigne de revers propre à chaque grade.

22. Sur sa tranche, la médaille du grand modèle comporte en creux un numéro d'identification propre à chaque grade : commençant par zéro (0) pour commandeur ou commandeure, double zéro (00) pour officier ou officière et triple zéro (000) pour chevalier ou chevalière. Chacun des numéros d'identification est suivi d'un chiffre spécifique.

23. (1) Le ruban auquel sont suspendues les médailles est rouge uni, un rappel de la couleur symbolique de la Ville.

(2) Pour les grades de commandeur ou commandeure et d'officier ou officière, la médaille du grand modèle est suspendue à un ruban permettant de la porter en sautoir.

(3) Pour le grade de chevalier ou chevalière, la médaille du grand modèle est suspendue à un ruban muni d'une attache.

(4) La médaille du modèle réduit de chaque grade est suspendue à un ruban muni d'une attache.

(5) La barrette est uniformément rouge, du même rouge que le ruban des autres insignes.

24. (1) La remise des insignes s'accompagne d'un parchemin signé par le maire, attestant l'admission d'un membre au sein de l'Ordre ou sa nomination à un grade supérieur.

(2) Les insignes et le parchemin sont remis par le maire ou, exceptionnellement, par un membre du comité exécutif, à la demande du maire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

25. (1) Le formulaire de candidature soumis à la suite de l'appel annuel de candidatures prévu au paragraphe (1) de l'article 7 doit comporter le curriculum vitae de la personne candidate, les motifs justifiant son admission à l'Ordre ou sa nomination à un grade supérieur, le nom de la personne la proposant et les noms de deux personnes appuyant cette candidature.

(2) La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre aux membres nouvellement admis, de même qu'aux membres nommés à un grade supérieur s'effectue le 17 mai de chaque année ou à une autre date déterminée par le comité exécutif.

26. (1) Les nominations autres que celles effectuées à la suite d'un appel annuel de candidatures s'effectuent au moment approprié eu égard aux motifs autorisant ces nominations.

(2) Sauf exception le justifiant, les cérémonies de remise de l'Ordre se tiennent à l'hôtel de ville.

27. (1) Une personne ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel ne peut être membre de l'Ordre.

(2) Un comportement de nature à entacher la dignité de l'Ordre et de ses membres peut entraîner une radiation temporaire ou permanente par le comité exécutif, sur recommandation du maire.

(3) Un membre désireux de ne plus appartenir à l'Ordre en est radié à la réception de sa notification de démission par le Secrétariat de l'Ordre, lequel en avise sans délai le maire et les coprésidents du conseil de l'Ordre.

28. Les personnes visées par les paragraphes (2) et (3) de l'article 27 doivent remettre sans délai les insignes de l'Ordre au Secrétariat de l'Ordre.

29. L'administration des affaires courantes de l'Ordre est confiée au Bureau du protocole et de l'accueil de la Ville, lequel agit à titre de Secrétariat de l'Ordre, en liaison avec les services administratifs appelés à apporter leur concours.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1160942003

CM16 0781

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1090;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1160725004

CM16 0782

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1089;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.09 1160335003

CM16 0783

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1091;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1163461014

CM16 0784

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise pas la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (3^e demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1092;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot, réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1165153013

CM16 0785

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique tels que spécifiés au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1167065002

CM16 0786

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1154386003

CM16 0787

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1164396004

CM16 0788

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165380001

CM16 0789

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1160132003

CM16 0790

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166688010

CM16 0791

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1161368006

CM16 0792

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1165329002

CM16 0793

Avis de motion - Règlement sur les services de collecte

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1166717001

CM16 0794

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1164386004

CM16 0795

Avis de motion - Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1162937001

CM16 0796

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1161180002

CM16 0797

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1160390003

CM16 0798

Avis de motion - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1160335001

CM16 0799

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1161322003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0800

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé le lot 1 881 998 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1156399007

Règlement 16-040

CM16 0801

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0685;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1156399006

Règlement 12-010-1

CM16 0802

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0683;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1160025001

Règlement 16-041

CM16 0803

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0761;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1166688001

Règlement 16-042

CM16 0804

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0759;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150025004

Règlement 16-043

CM16 0805

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement de a a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016, par sa résolution CE16 0828;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1150335003

Règlement 08-055-5

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 46.01

Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest comme suit :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
 - « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
 - « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et constitué du lot 4 498 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
 - « allée des Barges » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
 - « place des Arrimeurs » pour la place publique constituée du lot 4 498 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
 - « allée des Chalands » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
 - « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et constitué des lots 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
 - « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.
-

Article 46.02

Nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc situé à l'intérieur du complexe environnemental de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE15 1103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc constitué des lots 3 237 026 et 5 236 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Article 46.03

Renommer « parc Jacques-Parizeau » le parc de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « parc Jacques-Parizeau » le parc public connu par l'appellation « parc de Vimy » constitué du lot 1 353 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue Robert et l'avenue de Vimy, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sterling Downey dépose une correspondance de la Fondation Vimy, datée du 20 juin 2016, demandant de conserver la toponymie actuelle du parc. Il dépose également un avis de motion pour la commémoration du 100e anniversaire de la bataille de Vimy pour inscription au conseil municipal du 22 août 2016.

Le débat se poursuit.

Article 46.04

Nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1105;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Article 46.05

Renommer « parc Ethel-Stark » le parc actuellement connu sous l'appellation « parc Claude-Jutra », dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2016 par sa résolution CE16 1107;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renommer « parc Ethel-Stark » le parc constitué du lot 2 160 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Alex Norris de retirer le mot « arrogance » utilisé lors de son intervention qui est antiparlementaire. Le conseiller consent au retrait du mot antiparlementaire.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Norris de faire preuve de respect lors de ses interventions, même s'il n'est pas en accord avec les décisions de l'administration.

Le conseiller François Limoges soulève lui aussi une question de privilège pour préciser que l'allocution du conseiller Norris, bien qu'en désaccord avec la pratique utilisée pour les changements en matière de toponymie, était parfaitement honorable et qu'il n'appartient pas au maire de juger qu'un membre est honorable ou non. Il informe le maire que les citoyens ont accordé leur confiance au conseiller Norris à deux reprises et lui demande d'en tenir compte. Il demande un éclaircissement sur la situation, car il juge que l'allocution du conseiller Norris était parfaitement légitime pour cette assemblée. Le président du conseil remercie le conseiller Limoges pour la précision apportée.

Le président du conseil invite le conseil à reprendre le débat avec sérénité. Le conseiller Limoges demande au président du conseil de faire attention dans le ton utilisé, car il ne considère pas avoir perdu son esprit lors de son intervention. Le président du conseil informe ce dernier que son appel était lancé à l'assemblée et ne le visait pas personnellement. Il donne la parole au conseiller Sterling Downey.

À 17 h 04, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 juin 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 19h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Luc Ferrandez, M. Normand Marinacci et Mme Justine McIntyre.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Manon Barbe, Mme Suzanne D carie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Val rie Plante, Mme Magda Popeanu et Mme Anie Samson.

AUTRE PR SENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte.

À 19 h 01, le conseil reprend ses travaux   la r union des articles 46.01   46.05.

CM16 0806 (suite)

Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1164521007

CM16 0807 (suite)

Nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc situé à l'intérieur du complexe environnemental de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1154521013

CM16 0808 (suite)

Renommer « parc Jacques-Parizeau » le parc de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose la copie d'une lettre envoyée au maire de Montréal, datée du 17 juin 2016, dans laquelle il demande qu'une « Déclaration soulignant 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy et son importance pour l'identité canadienne » soit inscrite au conseil municipale du mois d'avril 2017.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander au maire de Montréal, M. Denis Coderre, de ne pas prêter d'intention aux élus de l'opposition officielle de vouloir faire de la récupération politique à chaque fois qu'ils font une intervention.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Sterling Downey
Mme Justine McIntyre
M. Jeremy Searle

46.03 1154521012

CM16 0809 (suite)

Nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1164521011

CM16 0810 (suite)

Renommer « parc Ethel-Stark » le parc actuellement connu sous l'appellation « parc Claude-Jutra », dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le débat se poursuit.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour préciser au maire de Montréal que les élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'ont jamais été informés du processus de changer la toponymie du parc Claude-Jutra.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

46.05 1164521008

CM16 0811

Nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1106;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public constitué du lot 3 477 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1164521013

CM16 0812

Renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique actuellement connue sous l'appellation « croissant Claude-Jutra », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE15 1108;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique située sur le lot numéro 1 076 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, attenante à l'extrémité nord de l'avenue Wilfrid-Ouellette et de la 52^e Avenue, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

46.07 1164521002

CM16 0813

Nomination de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1111;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de nommer madame Michèle Galipeau à titre de vérificatrice générale à compter du 15 août 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de sept ans, selon les termes du contrat de travail joint au dossier décisionnel, et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres ;
- 2 - d'imputer dette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix des membres du conseil.

51.01 1166992004

CM16 0814**Motion de l'opposition officielle pour la création d'un observatoire sur le bruit**

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux du Québec énumère, dans un avis, les risques sanitaires associés au bruit, comme la gêne, la perturbation du sommeil et l'hypertension;

Attendu que les sources de bruit en milieu urbain sont multiples (circulation, camions, notamment de collecte des ordures, avions, équipements mécaniques, travaux de construction, vie nocturne et motos sans silencieux, etc.);

Attendu que le bruit est un facteur négligé de la qualité de vie urbaine et que les différents services comme le Service de police de Montréal ainsi que les inspecteurs en bruit sont mal outillés pour traiter ces problèmes;

Attendu que plusieurs villes ont documenté leur situation en faisant une cartographie du bruit extérieur et des inventaires détaillés des plaintes liées au bruit;

Attendu qu'il existe des solutions pour réduire le niveau de bruit en milieu urbain. Par exemple des normes d'isolation acoustique à l'intérieur des bâtiments, une amélioration des surfaces de roulement, une réduction des vitesses, des normes sur les équipements mécaniques et un suivi du bruit en temps réel dans les zones à risque;

Attendu que la Ville de Paris a créé un Observatoire du bruit en 1999 pour gérer les nuisances sonores en milieu urbain;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au comité exécutif de créer un Observatoire du bruit à Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose les cartes intitulées : « Estimations des niveaux de bruit (LAeq24h), île de Montréal, 2014 »; « Niveau de bruit (LAeq24h) estimé aux bâtiments résidentiels, île de Montréal, 2014 » et « Sites d'échantillonnage du bruit, île de Montréal, 2010 et 2014 ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Thuillier, Limoges, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé et Searle (17)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps et Cloutier (37)

Résultat: En faveur : 17
Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0815

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

Attendu que la Ville de Montréal est soumise à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Attendu que la bonne gestion des demandes d'accès à l'information est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique, surtout après la commission Charbonneau;

Attendu que la Ville de Montréal reçoit proportionnellement cinq fois plus de demandes d'accès à l'information que Toronto, et que cela n'inclut pas les demandes faites directement auprès des arrondissements, des paramunicipales et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Attendu que selon les dernières données disponibles, le nombre de demande d'accès à l'information a augmenté de 15,5 % entre 2012 et 2014 et ce, malgré la diffusion proactive de certaines données par le Service du greffe et le portail de données ouvertes;

Attendu que ce nombre très élevé de demandes peut en partie s'expliquer par le faible nombre de données ouvertes disponibles si on compare Montréal à d'autres villes, notamment au niveau du SPVM, mais aussi par la très grande complexité à trouver de l'information déjà publique sur le site Internet de la Ville de Montréal;

Attendu que le traitement des demandes d'accès à l'information est inégal entre les différentes unités administratives et qu'il est actuellement difficile d'identifier des problématiques communes reliées à ces demandes;

Attendu qu'un bilan annuel consolidé de l'ensemble des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les arrondissements, les paramunicipales et le SPVM, permettrait de mieux comprendre le très grand nombre de demandes reçues et d'élaborer des pistes d'amélioration;

Attendu qu'on peut s'inspirer du rapport annuel de l'Ombudsman de Montréal, qui est déjà déposé au conseil municipal, où des statistiques très précises sur la nature des demandes sont présentées ainsi que des recommandations pour améliorer l'administration municipale;

Attendu que la STM n'est pas sous juridiction de la Ville de Montréal mais qu'elle y est intimement liée financièrement et que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui nomme les membres de son conseil d'administration;

Attendu que la STM a une mauvaise réputation en matière d'accès à l'information, notamment en exigeant que les demandes lui soient transmises exclusivement par la poste ou par télécopieur;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1- que le Service du greffe dépose annuellement devant le conseil municipal un bilan consolidé des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les demandes faites aux arrondissements, au SPVM et aux sociétés paramunicipales;
- 2- que ce bilan contienne des statistiques précises sur les demandes d'accès ainsi que des recommandations afin d'améliorer l'accès à l'information à Montréal;
- 3- que le conseil municipal invite la STM à réaliser un bilan annuel de ses demandes d'accès à l'information et à le déposer au conseil municipal en même temps que celui du Service du greffe.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une correspondance de la STM en date du 15 juin 2016.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Harout Chitilian

de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :

« Motion amendée pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

Attendu que la Ville de Montréal est soumise à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Attendu que la bonne gestion des demandes d'accès à l'information est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique, surtout après la commission Charbonneau;

Attendu que la Ville de Montréal reçoit proportionnellement deux fois et demie plus de demandes d'accès à l'information que Toronto, en plus des demandes d'accès faites auprès des sociétés paramunicipales et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que cet écart peut s'expliquer en partie par le fait que (a) il existe une certaine redondance de statistiques entre les demandes de la ville centre et des arrondissements, et (b) les frais exigés pour une demande d'accès sont plus élevés à Toronto;

Attendu que selon les dernières données disponibles, le nombre de demandes d'accès à l'information a augmenté de 15,5 % entre 2012 et 2014 et ce, malgré la diffusion proactive de certaines données par le Service du greffe et le portail de données ouvertes;

Attendu qu'un bilan annuel consolidé de l'ensemble des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les arrondissements, les paramunicipales et le SPVM, permettrait de mieux comprendre le très grand nombre de demandes reçues et d'élaborer des pistes d'amélioration;

Attendu que la Ville de Montréal peut s'inspirer des bilans annuels produits par les organismes publics assujettis au règlement provincial;

Attendu que la STM n'est pas sous juridiction de la Ville de Montréal mais qu'elle y est intimement liée financièrement et que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui nomme les membres de son conseil d'administration;

Attendu que la Ville de Montréal, soucieuse d'instaurer une plus grande transparence dans ses processus décisionnels, a bonifié en 2014, la documentation disponible à ses citoyens en mettant en ligne les sommaires décisionnels du conseil municipal et du conseil d'agglomération;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré en juin 2014 à l'*Ontario Municipal Benchmarking Initiative* (OMBI), renommé depuis le Réseau d'étalonnage municipal du Canada, dans le but de comparer sa performance avec d'autres villes canadiennes et considérant que toutes les mesures implantées visent à faire de Montréal une des villes les plus performantes au Canada;

Attendu que les données quantitatives des demandes d'accès de la ville centrale et des arrondissements sont déjà compilées pour les besoins du rapport annuel de l'OMBI et que le Service de police de la Ville de Montréal compile également déjà des statistiques sur les demandes d'accès;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le 14 décembre dernier la Politique de données ouvertes reposant sur le concept « d'ouverture par défaut »;

Attendu qu'aucune obligation légale n'exige que les municipalités déposent un bilan annuel des demandes d'accès à l'information et qu'un tel dépôt présenterait des avantages du point de vue de la transparence et de la vie démocratique;

Et résolu :

qu'un bilan annuel du traitement des demandes d'accès à l'information auprès de la ville centre, les arrondissements et le SPVM soit déposé aux conseils de ville et d'agglomération annuellement;

que ce bilan inclut :

- 1- La nature et le nombre de demandes d'accès reçues;
- 2- Le délai moyen pour les traiter;
- 3- Les dispositions de la loi justifiant que certaines d'entre elles ont été refusées;
- 4- Le nombre de demandes d'accès acceptées, partiellement acceptées ou refusées;
- 5- Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information; et
- 6- Des recommandations pour améliorer le processus.

que la Ville de Montréal invite et recommande à la STM et aux sociétés paramunicipales d'inclure, dans leur rapport annuel, un bilan sur le traitement des demandes d'accès tel que décrit précédemment ».

À 20 h 44, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 20 h 47, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Perez et Chitilian.

Le président du conseil juge l'amendement recevable.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement et demande à ce que les noms des conseillers Alex Norris et Laurence Lavigne Lalonde soient ajoutés à la liste des appuyeurs.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale, telle qu'amendée.

Le conseiller Lionel Perez soulève une question de privilège sur les propos tenus par le conseiller Norris à son égard et à l'égard de l'Administration et demande au conseiller de retirer ses paroles. Le président du conseil déclare l'incident clos.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 0816

Motion non partisane en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac

Attendu que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant environ 37 000 personnes chaque année;

Attendu que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

Attendu que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

Attendu que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être l'une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée;

Attendu que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Monique Vallée

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Canada de légiférer afin d'exiger l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, tel que décrit comme suit:

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages.

La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde.

L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Monique Vallée

d'amender la motion présentement à l'étude en y ajoutant un « Attendu » entre le 3^e et le 4^e « Attendu » :

« Attendu que dans son mandat à la ministre de la Santé, Mme Jane Philpott, le Premier ministre du Canada a précisé les priorités de son gouvernement dont, entre autres, d'« Adopter des prescriptions en matière de banalisation des emballages des produits du tabac similaires à celles de l'Australie et du Royaume-Uni ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- *Evaluation of Tobacco Plain Packaging in Australia;*
- *Tobacco Control key facts and figures;*
- *Australian adult smokers' responses to plain packaging with larger graphic health warnings 1 year after implementation : results from a national cross-sectional tracking survey;*
- Les organismes de santé canadiens appuient l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac;
- Journée mondiale sans tabac - 31 mai 2016 : préparez-vous au conditionnement neutre;
- Communiqué : « Emballages neutres et standardisés des produits du tabac : un mouvement qui s'étend aux villes canadiennes »;
- Note de service du conseiller Jo Mihevc, Toronto : *Plain and Standardized Packaging of Tobacco Products.*

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 20 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE